AURILLAC, le 01/03/2011

Compte rendu CTPD du 24/02/2011 de L'Union SNUI – SUD Trésor Solidaires

Représentants de l'Administration :	**Représentants des personnels :**
M. Yves JULIEN	Mme. Catherine ARNAUD - SNUI-SUD Trésor.
M. Philippe ORLIANGES	M. Laurent BRUEL - SNUI-SUD Trésor.
M. Vincent DESTAING	M. Patrick CHARRADE - SNUI-SUD Trésor.
Mle. Catherine MANGAS	Mme. Josiane AUTHEMAYOU – CGT-Finances.
M. Jean-Bernard DURAND	M. Dominique BRILLANT - CGT-Finances

Participent à la séance, sans voix délibératives :
M. Patrice BRUN - CGT-Finances (suppléant).
M. Pascal ICHES (responsable du PRS).

Mle. Martine-Delphine BONNET et l'Union SNUI-Sud Trésor assurent respectivement les fonctions de secrétaire et de secrétaire adjoint.

Le SNUI lit une déclaration liminaire. Cf. dernière page du présent compte rendu.

Monsieur JULIEN tente d'expliquer que le syndrome FRANCE TELECOM évoqué dans le rapport du député CARREZ n'est pas d'actualité dans le Cantal, mais qu'il sera attentif .
Nous le serons également. La situation de France Telecom n'a pas à se reproduire à la DGFIP.

I/ Approbation du procès-verbal du CTPD du 23 décembre 2010 :

Approuvé à l'unanimité par les présents au CTPD du 23/12/2010. L'Union SNUI-Sud Trésor ayant boycotté ce CTPD n'avait pas à se prononcer.

***

II/ Compte rendu d'exécution du budget 2010 et budget prévisionnel 2011 :

Monsieur DESTAING décline le budget 2010.

Les représentants de l'Union Snui-Sud Trésor relèvent que le recours important aux auxiliaires (18 mois en 2010 / 12 mois en 2009) traduit bien les incohérences de la DGFIP : d'un côté elle supprime des postes, de l'autre, elle a recours de plus en plus à une main d'œuvre précaire pour que les missions puissent être assurées !!!

- 180 000 € ont été dépensés pour les travaux de l'accueil de Saint Flour
- 35 000 € pour le changement d'autocom à Aurillac
- 35,19 % de baisse de frais de réception (2010 par rapport à 2009) soit 2 738 € de moins. La DSF se met elle au régime ! ! !
- les loyers ont augmentés de 339 %.

Sur ce dernier point, l'évolution est due à la prise en charge à compter de 2010 des loyers budgétaires par la DSF même pour les locaux dont la DSF est propriétaire.
Les représentants de l'Union Snui-Sud Trésor demandent si dans un proche avenir la mise en place de la nouvelle politique immobilière, qui souhaite rationaliser l'espace disponible par agent, va entraîner rapidement l'installation des Trésoreries de Mauriac et de Saint Flour sur nos sites.

Le président répond que cela devrait être effectif à moyen terme pour 2011 ou 2012.

Monsieur DESTAING précise que les loyers de Saint Flour sont réévalués pour 2010.
Nous soulignons que la mairie de Saint Flour augmente le loyer mais ne fait pas preuve de la même célérité pour changer les fenêtres. Nous ne manquerons pas d'être attentif sur ce point.

Le budget opérationnel de programme 2011 est présenté par Monsieur DESTAING. L'ensemble des indicateurs et des valeurs cibles sont indiqués.

Le recours à l'auxiliariat est encore au programme pour 2011.

Les auxiliaires doivent-ils saisir les déclarations de revenus et s'occuper du courrier ?
Pas de réponse claire de la parité administrative sur les tâches à leur confier.

Monsieur DESTAING évoque le déploiement de CHORUS et les difficultés rencontrées pour son utilisation générant la mise en place d'une régie d'avance pour pouvoir payer les frais de déplacement des agents ou diverses dépenses.
Monsieur JULIEN indique que c'est un outil qui doit encore évolué et dont le fonctionnement n'est pas bien maîtrisé.

Les représentants de l'Union Snui-Sud Trésor regrettent que la DGFIP déploie malgré tout des applications dont les difficultés d'utilisation sont connus dans les autres ministères.

Les élus de l'Union SNUI-Sud Trésor tiennent à la disposition des collègues qui le souhaitent tous les éléments de ces données statistiques. Il n'est pas possible de reproduire dans le présent compte rendu toutes ces indications chiffrées sur le fonctionnement des services.

***

III/ <u>Le bilan du pôle contrôle expertise (PCE)</u> :

Mademoiselle MANGAS retrace l'historique du PCE et les difficultés rencontrées par ce service depuis sa création : rotation des agents, sous effectif.
Depuis le 1er janvier 2010, le PCE, la BDV et la BCR sont regroupés au 3 place des Carmes.
Le PCE est piloté par Frédéric NICOLAU-GUILLAUMET depuis le 01/01/2010.
Au 01/09/2011 le PCE aura au tableau support des mutations (TSM) 3 A et 3 B contre 4 A et 4 B aujourd'hui.
Mle MANGAS indique que les résultats sont corrects malgré les soucis de fonctionnement connu par le service, et rappelle que le PCE a également pour mission l'expertise.

Le PCE fournit en moyenne chaque année 80 % des affaires réalisées par la B.D.V.
Les postes supprimés étant des postes vacants ou inoccupés à ce jour, le P.C.E. devrait être tout de même en mesure, à l'avenir, de répondre à l'ensemble des ses missions.

Les représentants de l'Union Snui-Sud Trésor demande si les objectifs chiffrés, 74 vérifications, ne sont pas trop élevés par rapport au tissu fiscal du Cantal pour la BDV et PCE, et rappellent que le contrôle fiscal ne doit pas se limiter à un objectif de résultats de droits mais doit avoir également un effet dissuasif.

Monsieur JULIEN précise que les résultats en droits ne sont pas fondamentaux et est satisfait de la présence du contrôle fiscal dans le département.
Monsieur le président indique également qu'un pôle départemental CSP n'est pas à l'ordre du jour dans le Cantal.
Nous prenons acte de ces propos.

***

IV/ <u>Le bilan pôle de recouvrement spécialisé (PRS)</u> :

Monsieur JULIEN indique que c'est un service jeune puisque créé le 1/7/2010. Ce service est composé de 1 A+, 1 A et 2 B.
Les élus de l'Union Snui-Sud Trésor précise que ce service dès sa création a subi des problèmes d'effectifs : un B a été partiellement absent en 2010, Madame DUENAS va partir à la retraite en mars 2011et ne sera remplacé au plus tôt qu'à compter de septembre 2011.
Monsieur JULIEN indique que l'effectif du PRS, même réduit, devrait pouvoir gérer cette situation, car la MRU (Mission Relation à l'Usager) avait surestimé le nombre de dossiers des particuliers incombant au PRS.
Monsieur le président indique qu'il est satisfait de l'activité du service .

***

V/ <u>Présentation du règlement intérieur type de l'horaire variable</u> :

Il s'agit de la simple présentation de ce règlement, applicable à l'ensemble des agents de la D.G.F.I.P.

***

VI/ <u>Transformation d'un emploi « B résidence » au SIP Aurillac en emploi B</u> :

Cette modification technique a pour objectif de simplifier l'appellation de ce poste. Cet emploi est dans le périmètre du SIP , ce sera un emploi B « classique ». Cette modification n'a aucune incidence pour Sylvie FRIAA titulaire de ce poste . Ce poste reste un emploi fiscalité personnelle pour les demandes de mutation au niveau national.

Vote : à l'unanimité 10 voix pour (parité administrative et syndicale). Une grande première ! ! !

***

VII/ <u>Questions diverses</u> :

Les élus de l'Union SNUI Sud Trésor Solidaires demandent quand la Direction Locale Unique sera mise en place dans le Cantal .
Monsieur JULIEN nous informe qu'il n'a pas connaissance de la date, celle-ci sera connue courant mars 2011.

Les personnels DGFIP du département doivent savoir rapidement à quelle date la Direction Départementale des Finances Publiques du Cantal verra le jour. Le brouillard ou le flou artistique dans lequel nous laisse mariner notre administration n'est légitimement pas correct.
Comment à une date aussi rapprochée d'un événement aussi important pour l'administration des Finances Publiques du Cantal peut-on ne rien savoir ?

« ON NE NOUS DIT PAS TOUT » parole d'humoriste qui s'applique bien à la situation.

Nous demandons également si le poste d'inspecteur principal laissé vacant par M. Yves GUILLAUME sera pourvu.
Monsieur JULIEN indique que ce poste sera vacant à compter du 6 juin 2011, date de la prise de fonction officielle du poste de responsable du SIP d'Aurillac par Monsieur Yves GUILLAUME.
Monsieur JULIEN indique que la direction a bien besoin de cet emploi d'inspecteur principal et espère qu'il sera remplacé au mouvement des mutations.

Les représentants de l' Union SNUI- Sud Trésor font valoir qu'il faut aussi des agents à mettre en face le public, pour répondre au téléphone, pour traiter le contentieux etc …

La situation de notre département est l'illustration même du rapport du député CARREZ, des dizaines de suppressions d'emplois d'agents C et des créations d'emplois de A+.

AURILLAC, le 24/02/2011

Déclaration Liminaire du CTPD du 24/02/2011

Monsieur le Président,

Les représentants de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires dénoncent le double langage de la DGFIP. Depuis quelques jours, notre administration communique dans les médias et incite les contribuables à se rendre dans nos services. Parallèlement à cela, notre direction générale s'alarme de l'augmentation de la réception physique. Notre administration est-elle devenue une entreprise commerciale se sentant obligée de faire des campagnes de publicité ?

Chaque jour, nous constatons que cette fusion globale DGI DGCP entraîne une dégradation continue des conditions de travail et surtout le recul du service public sur notre territoire. La concentration du PCE et du PRS à AURILLAC en est la parfaite illustration. La création du PRS est symptomatique du climat actuel de la DGFIP, un agent est retiré temporairement du service pour dispenser une formation à son successeur à la Trésorerie Générale. Un poste de A+ est crée, était il véritablement nécessaire ?

Le rapport du député CARREZ du 14 octobre 2010 indique que la DGFIP doit se préoccuper du syndrome France Télécom, il précise aussi que depuis 2006 la réduction de 20% du nombre des agents C est impressionnante par sa régularité et son volume. Ces suppressions contrastent avec l'augmentation de 47% de postes de A+.
Je cite « *la DGFIP est devenue une administration moins nombreuse sans doute plus compétente mais pas moins coûteuse* ».

Depuis 2006, aucune arrivée d'agent C dans notre département, plusieurs rapprochements de conjoints restent en attente.

Le rouleau compresseur DGFIP passe au détriment des agents qui en ont assez de toutes ces réformes successives. L'engagement des multiples réformes entraîne , au milieu d'un dialogue social abandonné, nombre de feuilles de route, de directives ou d'audits.

Les agents exigent toujours des évolutions significatives reconnaissant leur technicité propre aux missions de la DGFIP.